MAIRIE SAINT-LAGER
au pays des Brouilly

réseau international PAYSAGES VITICOLES

SEANCE CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MARS 2021

Présents : M. Jean-Paul VARICHON - M. Paul MELIA - M. Jean-Yves CHASSAGNE - Mme Patricia LECANU – Mme Aurélie JANNY - M. Philippe PLASSE – M. Pascal TISSOT – Mme Delphine SANDRE – M. Robert VERGER - Mme Martine GUIGNIER - Mme Maryse de MAISONNEUVE - M. Yannick KUSZ – Mme Sylvie CROZAT, M. Hervé LONGEFAY.

Absents excusés : Stéphanie DUFOUR

Secrétaire de séance : Yannick KUSZ

Approbation à l'unanimité du compte rendu du conseil municipal du 8 février 2021.

Les horaires d'ouvertures de la mairie sont désormais du lundi au vendredi de 9h à 12h et le vendredi après-midi de 13h30 à 16h.

DELIBERATIONS :

DIA – PARCELLES AB 222 ET AB 224 : ces parcelles se situent en zone Um

Le conseil municipal en l'absence d'un projet sur ces parcelles, décide à la majorité de ne pas préempter sur la vente des parcelles AB 222 et AB 224.

DIA – PARCELLES AB 212 : cette parcelle se situe en zone Um

Le conseil municipal en l'absence d'un projet sur cette parcelle, décide à la majorité de ne pas préempter sur la vente de la parcelle AB 212.

DIA – PARCELLES AD 131 : cette parcelle se situe en zone Ub

Le conseil municipal en l'absence d'un projet sur cette parcelle, décide à la majorité de ne pas préempter sur la vente de la parcelle AD 131.

DIA – PARCELLES AD 133 : cette parcelle se situe en zone Ub

Le conseil municipal en l'absence d'un projet sur cette parcelle, décide à la majorité de ne pas préempter sur la vente de la parcelle AD 133.

Travaux de voirie dans le village

Monsieur le Maire rappelle que la commission voirie a lancé avec le département une étude pour sécuriser la circulation dans le village. Une note d'opportunité a été réalisée par le service voirie nord du département du Rhône à la suite d'une visite sur place en janvier 2021. Cette note a été discutée par la commission voirie et ce travail a été présenté par Jean-Yves Chassagne.
Il s'agit de réaliser des coussins berlinois en matière synthétique, de créer des cheminements piétonniers et une écluse. La signalisation sera adaptée à une zone 30. Monsieur le Maire rappelle les termes des échanges précédents (deux coussins berlinois sont enlevés et un sera déplacé)
Après discussion et consultation du Département sur la pérennité des coussins berlinois, Monsieur le Maire propose la mise en place de coussins berlinois en matière synthétique et un confortement de la zone 30 sur la RD 68 et 68E. Le coût de ses travaux s'élève à 27 000€HT.
Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une demande de subvention peut être demandée au titre des amendes de police auprès du Département du Rhône, à la région et à l'Etat.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- DECIDE la mise en place de coussins berlinois en matière synthétique et le confortement de la zone 30 sur la RD 68 et 68E pour un montant de 27 000€HT. Les crédits sont inscrits au budget 2021.

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

- AUTORISE Monsieur le Maire à faire la demande de subvention au titre des amendes de police auprès du Département du Rhône, ainsi qu'auprès de la Région et du Département.

Union inter Cantonale des œuvres laïques – demande de subvention de 50€

L'U.I.C.O.L. distribue depuis 30 ans les excédents des manifestations qu'elle organise aux écoles du canton pour des sorties pédagogiques. Elle sollicite une subvention pour ses frais de fonctionnement en particulier pour son secrétariat.
Philippe Place précise l'activité de l'U.I.C.O.L. qui a, il y a dix ans, déjà alloué une aide pour les activités extrascolaires de l'école.
Une subvention de 50€ est accordée à l'unanimité.

AMF Téléthon – demande de subvention

L'AMF-Téléthon est une association de malades et de parents de malades concernés par des maladies génétiques, rares, évolutives et lourdement invalidantes. Par le biais de ses actions l'association est un acteur de prévention et contribue à l'information sur les maladies neuromusculaires, se mobilise auprès des institutions et acteurs publics pour défendre et faire respecter les droits des personnes malades et/ou en situation de handicap, favorise le partage et les échanges entre les personnes concernées par la maladie.
Le conseil municipal ne souhaite pas y participer.

Le Foyer Notre Dame des sans abris – parrainage d'un ou plusieurs arbres de la solidarité

Le Foyer Notre Dame des sans abris propose à la commune de parrainer un ou plusieurs arbres de la solidarité à hauteur de 1000€ par arbre planté sur la commune et identifié au nom de la commune. L'objectif étant de soutenir l'insertion professionnelle de personnes éloignées de l'emploi pour favoriser leur retour au logement. Le conseil municipal ne souhaite pas participer.

Vente ancienne poste

Le conseil municipal du 11 janvier 2021 avait délibéré sur la mise en vente du bâtiment de l'ancienne poste sis 375 Route de Brouilly. Un mandat avait été donné à l'agence immobilière MBR à Belleville en Beaujolais. Nous avons eu une proposition de Madame Elise VINCENT et Monsieur Arnaud ROBERT de 100 000 €, frais d'agence inclus.

Après discussion, le conseil municipal donne son accord, à la majorité , pour la vente de ce bâtiment, il autorise le maire à signer la promesse d'achat, l'acte notarié et tout document se rapportant à cette transaction.

Vente bâtiment place de la Mairie

Le conseil municipal du 11 janvier 2021 avait délibéré sur la mise en vente du bâtiment sis 33 Place de la Mairie. Un mandat avait été donné à l'agence immobilière MBR à Belleville en Beaujolais. Nous avons eu une proposition de Monsieur Pascal TISSOT de 84 000 €, frais d'agence inclus.

Après discussion, le conseil municipal donne son accord, à la majorité (abstention : 1, pour : 12), pour la vente de ce bâtiment, il autorise le maire à signer la promesse d'achat, l'acte notarié et tout document se rapportant à cette transaction.

Approbation du compte de gestion 2020 de la commune

Monsieur le Maire présente le compte de gestion 2020 présenté par le receveur.
Le conseil municipal, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable pour l'exercice 2020 et visé par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Approbation du compte administratif 2020 de la commune

Madame Delphine SANDRE présente au conseil municipal le compte administratif 2020.
Après avoir pris connaissance des recettes et des dépenses réalisées au compte de gestion et au compte administratif 2020, constatées que celles-ci sont en concordance et qu'aucune observation n'est à formuler,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2020 dont les résultats s'établissent comme suit :

Section de fonctionnement :

Recettes	657 417.42 €
Dépenses	577 862.04 €
Excédent de fonctionnement de l'exercice	79 555.38 €

Section d'investissement :	
Recettes	251 393.70 €
Dépenses	313 452.79 €
Déficit d'investissement de l'exercice	- 62 059.09 €
Restes à réaliser :	
Recettes	0.00 €
Dépenses	0.00 €
Résultats définitifs	
Excédent de fonctionnement reporté 2019	76 161.95 €
Excédent de fonctionnement de l'exercice	79 555.38 €
Résultat de clôture de fonctionnement 2020	**155 717.33 €**
Excédent d'investissement antérieur reporté 2019	98 258.32 €
Excédent d'investissement de l'exercice	- 62 059.09 €
Résultat de clôture d'investissement 2018	**36 199.23 €**

DIT que le résultat de clôture de la section de fonctionnement soit 155 717.33 € sera affecté lors du vote de la prochaine étape budgétaire.

Affectation du résultat 2020 de la commune

Monsieur le Maire rappelle que le compte administratif 2020 fait apparaître un résultat de clôture excédentaire de la section de fonctionnement d'un montant de 155 717.33 €.
La section d'investissement présente un résultat global de clôture excédentaire de 36 199.23 €.

Il est proposé d'affecter en partie le résultat global de clôture de la section de fonctionnement sur le compte 1068, « Excédent de fonctionnement capitalisé » pour un montant de 42 717.33 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, affecte le résultat de clôture de la section de fonctionnement, soit 42 717.33 €, au compte 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé » sur l'exercice 2021.

Taux d'imposition des taxes directes locales pour 2021

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de voter les taux d'imposition pour l'année 2021. Compte tenu de la réforme de la fiscalité directe locale, aucun taux ne sera voté pour la Taxe d'habitation (11.35 % en 2019), le gel du taux de TH pour 2021 conduit à ne retenir que les données relatives aux taxes foncières. Dans le souci de conserver la bonne gestion de la commune, il est proposé d'augmenté les taux de 1.25% pour 2021.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré (pour : 13, abstention : 1) décide des taux suivants pour 2021 :

- ***Taxe foncière (bâti)*** ***13.85 %***
- ***Taxe foncière (non bâti)*** ***13.21 %***

Budget primitif 2021 de la commune

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le budget principal 2021 qui s'équilibre en section de fonctionnement et en section s'investissement comme suit :

• Section fonctionnement dépenses	753 764.00 €
• Section fonctionnement recettes	753 764.00 €
• Section investissement dépenses	579 351.56 €
Section investissement recettes	579 351.56 €
TOTAL BUDGET	**1 333 115.56 €**

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents, approuve le budget principal 2021, tel que exposé ci-dessus.

INFORMATIONS et QUESTIONS DIVERSES :

Demande de location des jardins potagers

Monsieur Gérard DUPEUBLE a fait une demande de location des jardins potagers entre Monsieur DUMAS et Monsieur SAVOYE.
Il est nécessaire de connaître la règlementation qui régie les baux des jardins potagers c'est pourquoi une demande d'information sera adressée au service juridique du CDG 69 avant de prendre toute décision.

Demande des Scouts du Beaujolais

La demande des Scouts du Beaujolais pour passer un week-end à Brouilly les 5 et 6 juin 2021, dans le but de faire un pèlerinage et nettoyer le terrain est accordée. Environ 180 jeunes sont attendus.

Suivi du dossier assainissement

Monsieur le Maire présente l'évolution prévisionnelle du coût du traitement de l'eau, de l'entretien et de l'investissement du réseau dans le cadre d'une nouvelle station d'épuration et dans le cadre où la commune se rattacherait à la station d'épuration de Belleville. Il apparait qu'il est plus avantageux de se rattacher à la station d'épuration de Belleville. Cependant, quelque soit la décision prise le prix de l'eau va augmenter. Il sera donc nécessaire de communiquer auprès de la population afin de l'informer de cette augmentation prévisible.

L'instruction ministérielle correspondant défense

L'instruction ministériel correspondant défense transmet les coordonnées du nouveau Délégué Militaire du Département 69 qui est le lieutenant-colonel Bertrand CORBISIER ainsi que ses coordonnées.
Il est attendu que la commune désigne un correspondant défense : Paul Mélia est désigné.

Audit informatique de la mairie :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un audit informatique a été réalisé en mairie. Il apparait nécessaire de faire quelques aménagements : sauvegarde mise en place, sécuriser le wifi, changer un poste informatique, avoir un double disque dur pour les sauvegardes, et renouveler le pack office.

Présentation des trompes l'œil de la gloriette : le choix est validé

COMMISSIONS MUNICIPALES :

Communication : bulletin municipal : prochaine réunion de la commission est à prévoir. Il est encore nécessaire de travailler sur certains contenus.

Monsieur Philippe PLASSE demande s'il serait possible de glisser un petit flyer pour le développement durable avec le bulletin municipal.

Monsieur Philippe PLASSE demande si la page face-book utilisée pour la campagne électorale pourrait être utilisée aujourd'hui comme page mairie. Il est répondu que la gestion de cette page ne doit pas se faire au détriment du site internet.

Association : il est proposé de créer une commission pour le fleurissement avec des élus mais aussi des habitants.

Une demande d'autorisation est à faire afin d'organiser la foire mais cela semble compromis pour mai au regard de la situation sanitaire. La foire pourrait se dérouler en juin voir en septembre si nécessaire.

Martine Guignier informe le conseil municipal qu'une association « Villages Saint Léger et Saint Lager » organise des manifestations d'amitié entre les communes portant ces noms et fait de la communication en vue de faire connaître ces communes. L'adhésion annuelle est au prix de 0.05€/ habitant soit 50€ pour Saint Lager. Il est décider d'y adhérer.

Urbanisme et développement durable : Monsieur Robert Verger présente les projets de la CCSB dans le cadre de la circulation des modes doux notamment celui de créer 144 km de piste cyclable dont une partie seulement serait faite sous cette mandature.

Une réunion sur le développement du câble est prévue cette semaine.

Enfance – Social et scolaire : Monsieur Philippe PLASSE fait rapport du dernier conseil d'école : La directrice remercie la mairie pour les chaises et toutes les choses faites par la municipalité.

Réunion tourisme de la CCSB : base de loisirs prévue à Trade, projet de création d'un espace camping-car à Villié-Morgon, réaménagement de l ancienne caserne des pompiers, au col de Crie,

une personne est chargée du site et des sentiers de randonnée. Il est demandé aux communes de veiller à la propreté des lieux touristiques (aires de pique-niques et de toilettes)
Une réflexion est faite pour uniformiser les panneaux de départs des sentiers de randonnée.
Il y a certainement un projet de réflexion à mener : faire de la location de vélos à l'espace des Brouilly (peut-être porté par la CCSB)

L'association de la garderie périscolaire a sollicité la mairie pour maintenir ce service.

La problématique du tri sélectif de l'école est réglée, tout est remis en place.

Séance levée à 22 heures
Prochain conseil : 12 avril 2021 à 19h

